



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 mai 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2025

10-13 juin 2025

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Prorogations de programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour le Guatemala et le Soudan du Sud, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour le Guatemala et le Soudan du Sud, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

* [E/ICEF/2025/11](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Guatemala	2022-2025	Janvier à décembre 2026 <i>(prorogation pour un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Une prorogation d'un an du programme de pays de l'UNICEF pour le Guatemala a été demandée afin de garantir son alignement sur la version finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2026-2030 et de favoriser sa cohérence avec les priorités nationales et les objectifs du système des Nations Unies. – Cette prorogation permettra d'assurer sa synchronisation avec les processus des autres organismes membres du Comité exécutif, encourageant ainsi une approche coordonnée.
Soudan du Sud	2023-2025	Janvier à décembre 2026 <i>(prorogation pour un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Une prorogation d'un an du programme de pays de l'UNICEF pour le Soudan du Sud a été demandée afin de garantir son alignement sur la version en vigueur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, laquelle a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2026, et de favoriser sa cohérence avec les priorités nationales. – La prorogation, qui s'aligne sur celles d'autres programmes de pays, a été approuvée par tous les autres organismes du Comité exécutif.